

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

1^{er} OCTOBRE 2009

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, mercredi le 1^{er} jour d'octobre 2009. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Maurice Chamberland, Ginette Boily, Rémy Belley, Raynald Godin, Gilles Gaudreault et Cajetan Guay sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Bernard Maltais.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

Le maire, Monsieur Bernard Maltais, constate le quorum à 19h et déclare la séance ouverte.

2009-10-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre et la séance extraordinaire du 21 septembre 2009.
4. Approbation des comptes à payer.
5. Résolution mandatant la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les promesses d'achat pour les terrains du développement domiciliaire chemin Tremblay.
6. Résolution mandatant le maire et la directrice générale et secrétaires-trésorière à signer les contrats de vente de terrain relatifs au développement domiciliaire du chemin Tremblay.
7. Couverture incendie et interventions d'urgence dans le territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est, dans le Parc national des Hautes-Gorges et au Zec des Martes.
8. Entretien d'hiver de la cour de l'école Beau-Soleil.
9. Estimés reçus pour la construction de 25 tables de pique-nique.
10. Don au montant de 1 600\$ au Centre récréatif l'Aimélacois pour le local servant aux rencontres de la Maison de la famille.

11. Correspondance.
12. Divers :
 - a) Abitibi Bowater.
 - b) Adoption de la convention de contribution financière avec le Conseil de bassin de la Rivière Montmorency.
 - c)
13. Période de questions.
14. Levée de la séance.

2009-10-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2009 tel que modifié.

2009-10-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2009 tel que modifié.

2009-10-04

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Maurice Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer incluant les salaires du mois de septembre 2009, au montant cent cinq mille quatre cents quatre-vingt-un dollars et huit cents (105 481.08\$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière sont acceptés et payés.

2009-10-05

5. MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À SIGNER LES PROMESSES D'ACHAT POUR LES TERRAINS DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU CHEMIN TREMBLAY.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Madame Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les promesses d'achat pour les terrains du développement domiciliaire du chemin Tremblay.

2009-10-06

6. MANDAT AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À SIGNER LES CONTRATS DE

VENTE DES TERRAINS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU CHEMIN TREMBLAY.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Monsieur Bernard Maltais, maire, et Madame Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les contrats de vente de terrains relatifs au développement domiciliaire du chemin Tremblay.

2009-10-07

7. COUVERTURE D'INCENDIE ET INTERVENTIONS D'URGENCE DANS LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST, DANS LE PARC NATIONAL DES HAUTES-GORGES DE LA RIVIÈRE-MALBAIE ET AU ZEC DES MARTRES.

CONSIDÉRANT que le Service incendie de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs intervient depuis plusieurs années en dehors des limites municipales dans le territoire non organisé de la M.R.C. de Charlevoix-Est, dans le Parc National des Hautes-Gorges de la Rivière-Malbaie et le Zec des Martres et ce, sans entente formelle;

CONSIDÉRANT que le Service incendie est composé de bénévoles et que notre territoire est à risque lors d'une intervention dans le territoire non organisé de la M.R.C. de Charlevoix-Est, dans le Parc National des Hautes-Gorges de la Rivière-Malbaie et le Zec des Martres;

CONSIDÉRANT que la municipalité assume tous les frais inhérents aux interventions dans le territoire non organisé de la M.R.C. de Charlevoix-Est, dans le Parc National des Hautes-Gorges de la Rivière-Malbaie et le Zec des Martres;

CONSIDÉRANT la distance à parcourir pour se rendre sur le site de l'intervention en dehors des limites de notre territoire, rendant ainsi les interventions inefficaces dans la plupart des cas;

CONSIDÉRANT que notre territoire est déjà très grand à couvrir, et que les normes en matière de sécurité incendie ne cessent d'augmenter (i.e. schéma de couverture des risques, etc.);

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune obligation pour les municipalités d'offrir la protection incendie en dehors de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce conseil :

- Avise le territoire non organisé de la M.R.C. de Charlevoix-Est, le Parc National des Hautes-Gorges de la Rivière-Malbaie et le Zec des Martres que le Service incendie ne fera plus aucune intervention sans un protocole d'entente dûment signé avec la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et ce, à partir du 1^{er} octobre 2009.
- Autorise la direction générale à transmettre une copie de cette résolution au directeur des incendies de la municipalité;

2009-10-08

8. ENTRETIEN D'HIVER DE LA COUR DE L'ÉCOLE BEAU-SOLEIL.

CONSIDÉRANT que la municipalité procède déjà à l'entretien d'hiver de la cour de l'école Beau-Soleil;

CONSIDÉRANT qu'une demande de la Commission scolaire de Charlevoix a été reçue pour l'entretien de la cour de l'école Beau-Soleil ainsi que de l'entretien des entrées, des trottoirs, des perrons, des marches en plus d'épandre du sable ou du sel au besoin et ce, pour 2009-2010;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas les effectifs nécessaires pour tous les travaux de déneigement demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raynald Godin, appuyé par Monsieur Maurice Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs procèdera au déneigement de la cour seulement de l'école Beau-Soleil et ce, pour la saison 2009-2010. Que la Commission scolaire de Charlevoix se tient responsable des accidents pouvant survenir suite au déneigement de la cour. Qu'advenant un bris du tracteur de la municipalité, la Commission scolaire devra effectuer l'entretien de la cour de l'école tant et aussi longtemps que durera ce bris.

2009-10-09

9. ESTIMÉS REÇUS POUR LA CONSTRUCTION DE 25 TABLES DE PIQUE-NIQUE.

ATTENDU que les estimés reçus sont les suivants :

- Monsieur Gaétan Thivierge au montant de 4 675.00\$ plus les taxes applicables,
- Cédreco Inc. au montant de 7 500.00\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que les tables de pique-nique doivent être livrées pour le 15 mai 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'estimé le plus bas soit celui de Monsieur Gaétan Thivierge pour la construction de 25 tables de pique-nique et ce, au montant de 4 675.00\$ plus les taxes applicables.

2009-10-10

10. DON AU CENTRE RÉCRÉATIF L'AIMÉLACOIS.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fait don d'un montant de 1 600\$ au Centre récréatif l'Aimélacois et ce, pour la location du local servant aux rencontres de la Maison de la famille.

11. CORRESPONDANCE.

MAMROT : approbation du règlement # 274 pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.

Copie de l'avis gouvernemental en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ministre du Travail : accusé réception concernant les obligations relatives à l'intervention des pompiers lors d'un incendie.

L'Autre Avenue : adhésion

MRC de Charlevoix-Est : résolution concernant la déclaration de compétence à l'égard des systèmes communautaires de télécommunication.

Triathlon : remerciement.

Madame Kathy Harvey et Denis Lavoie : demande d'aide financière.

Madame Nathalie Lavoie : demande d'aide financière.

Madame Nadia Dufour : demande d'aide financière.

Madame Denise Simard : demande d'aide financière.

2009-10-11

12. A FERMETURE DE LA MACHINE NUMÉRO 4 DE L'USINE DE CLERMONT D'ABITIBI BOWATER : INTERVENTION DE LA MRC.

CONSIDÉRANT la récente décision d'Abitibi Bowater de procéder à la fermeture de la machine numéro 4 de son usine de Clermont;

CONSIDÉRANT qu'avant cette décision, des mesures avaient été prises par la direction et le syndicat de l'usine de Clermont pour rationaliser et diminuer les coûts de production;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures ont donné des résultats à la hauteur et même au-delà des attentes, et ce, en raison de l'excellent rendement et l'efficacité des employés de l'usine de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE l'usine de Clermont, après l'adoption de ces mesures, s'est classée 1^{re} ou 2^e au Canada parmi les usines d'Abitibi Consolidated sur le plan des meilleurs coûts de production;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a consenti un prêt de 100 000 000 \$ pour la restructuration d'Abitibi Bowater;

CONSIDÉRANT QUE la décision d'Abitibi Bowater ne semble pas soutenue par des principes de bonne gestion et de bonne gouvernance;

CONSIDÉRANT l'incompréhension collective face à cette décision de fermer la machine numéro 4 de l'usine de Clermont;

CONSIDÉRANT les nombreuses tentatives de la MRC d'accompagner politiquement et financièrement Abitibi Bowater dans des projets de modernisation de la machine numéro 4;

CONSIDÉRANT les efforts conjoints faits par le milieu, la population et la compagnie Abitibi Bowater pour réintroduire le saumon dans la rivière Malbaie

et soutenir le volet environnemental de l'usine de Clermont, efforts qui se sont traduits par des investissements de près d'un demi-million de dollars, lesquels investissements ont été annoncés il y a quelques semaines;

CONSIDÉRANT QUE cette décision constitue un signal douteux pour l'usine de Clermont et toute l'industrie compte tenu des bons résultats qui ont découlé de la prise en charge par la direction et les travailleurs qui ont su se classer à un haut niveau de performance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- de demander une rencontre dans les plus brefs délais avec la direction d'Abitibi Bowater;
- de demander une rencontre dans les plus brefs délais avec la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau;
- de demander une rencontre dans les plus brefs délais avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministre de la région de la Capitale-Nationale, monsieur Sam Hamad;
- de demander au gouvernement du Québec d'intervenir afin de trouver des solutions dans la présente crise qui affecte l'usine de Clermont et ses travailleurs.

2009-10-12

12B. ADOPTION DE LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC LE CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE MONTMORENCY.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la convention de contribution financière d'un montant de 2 355\$ avec le Conseil de bassin de la rivière Montmorency et de mandater Monsieur Bernard Maltais, maire, à signer la dite convention.

2009-10-13

14. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Rémy Belley et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 19h38.

MAIRE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 1^{er} octobre 2009, le Maire conclut qu'il a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.